

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Mise à jour des règles entourant le port du masque dans les installations du CISSS de la Gaspésie

Gaspé, le 5 février 2024– Le CISSS de la Gaspésie présente une mise à jour des règles entourant le port du masque dans ses installations conformément aux recommandations de l'équipe de prévention et de contrôle des infections suivant les mises-à-jour du 12 ainsi que du 22 janvier dernier qui informaient de la réintroduction du port du masque obligatoire dans certains Réseaux locaux de services.

Devant une amélioration de la situation en regard des virus respiratoires et sous recommandation de l'équipe de prévention et de contrôle des infections, le CISSS de la Gaspésie retire l'obligation du port universel du masque médical dans ses installations.

Le masque demeure toutefois requis en cas de symptômes d'allure grippale. Nous rappelons aussi que des gestes simples comme le lavage des mains, tousser dans son coude et maintenir une vaccination à jour peuvent limiter la transmission des maladies infectieuses et sont encore encouragés.

- 30 -

Source :

Lou Landry

Adjoint au PDG et responsable des communications

CISSS de la Gaspésie